

# CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 482 TESTS CACES® EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER

Réf de l'action : ECF B031.PR indice 04 du 13/03/2024.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des engins de chantier dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un engin de chantier correspondant à une des catégories de la recommandation R482,
- Justifier avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les engins de chantier qui le nécessitent.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié
- CACES® R482 Engins de chantier dans la catégorie demandée.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## MOYENS D'ÉVALUATION

- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : casque de chantier homologué, protections auditives, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.

## THEMES D'EVALUATION

### Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ...),
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique,
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à leur conduite, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement,
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite),
7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies),

### Pratique :

8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...),
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montrée/descente de l'engin en sécurité,
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements,
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande,
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

## MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier conforme à la R482.

### Condition de réussite épreuve théorique :

- Une note  $\geq 70\%$  à l'ensemble des 100 questions,
- Une note  $\geq$  à la moyenne pour chaque thème évalué.

### Condition de réussite épreuve pratique :

- Une note  $\geq 70\%$  à l'ensemble du test,
- Une note  $\geq$  à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
- Une note  $\geq$  à 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
- Temps de test  $\leq$  à 130% des durées de référence de l'épreuve.
- Ces épreuves comprennent des critères éliminatoires :
  - Sauter de l'engin,
  - Ne pas garantir la sécurité des piétons,
  - Circuler avec une charge en hauteur,
  - Réaliser une opération de levage avec un engin non équipé des dispositifs de sécurité appropriés,
  - Quitter l'engin sans arrêter le moteur.

## SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conforme à la R482 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- Nous contacter.

## HORAIRES

- Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 3h30

